



## Les pompiers visitent les résidences

Dans le cadre d'un programme de vérification des « avertisseurs de fumée », s'échelonnant par période de 5 ans, nos pompiers volontaires visitent toutes les résidences situées sur notre territoire, par secteur.

Notez que pour effectuer cette démarche, les pompiers sont identifiés par leur uniforme.

Les heures et journées de visite des résidences sont comme suit :

- du lundi au vendredi de 9 h à 12 h ; de 13 h à 17 h et de 18 h à 20 h
- samedi et dimanche, entre 10 h et 17 h.

Le but de cette intervention est de s'assurer que la réglementation municipale en vigueur est respectée, mais surtout que les gens sont vigilants en ce qui a trait à leur sécurité et celle de leur famille.

Pour connaître les énoncés du [Règlement numéro 377](#) sur les « Avertisseurs de fumée », veuillez consulter le chapitre 3, à l'article 3-3-5 se trouvant à la page 12 du dit règlement.

Nous vous invitons à faire preuve de civisme envers les pompiers et de les accueillir avec courtoisie. Ils répondront à vos questions et sauront vous donner de précieux conseils en prévention.

N'oubliez pas qu'ils prennent le temps de se déplacer « **pour votre sécurité** »!

*Merci de les accueillir avec le sourire!*

Le directeur du service en sécurité incendie,

M. René Filteau